



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 131923

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les fortes inquiétudes des professionnels du spectacle vivant engendrées par la baisse généralisée des moyens accordés à la production et à la diffusion dans ce domaine. Ainsi, aux coupes budgétaires figurant dans la loi de finances pour 2012 pour le spectacle vivant mais aussi à la révision générale des politiques publiques appliquée au ministère de la culture et aux services déconcentrés, s'ajoute la fermeture ou la fusion de théâtres, d'orchestres, de maisons d'opéra, de lieux de création et de diffusion, de compagnies, de festivals, de structures et d'événements ayant vocation à promouvoir le spectacle vivant. Les collectivités territoriales, principal soutien au spectacle vivant, ne pourront compenser cet abandon de l'État du fait de l'étranglement financier organisé par ce dernier dont elles sont les victimes. C'est donc un modèle purement élitiste qui, à l'avenir, risque de primer en matière de production et de diffusion du spectacle vivant, au détriment d'un accès du plus grand nombre à l'art, fondement d'une politique culturelle républicaine. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de rompre avec cette dynamique néfaste de désengagement de l'État en matière culturelle.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131923

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2948

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)